



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Liste des pièces à fournir pour l'immatriculation D'une Entreprise Individuelle au Répertoire des Métiers

DIRIGEANT :

- Attestation du stage de gestion à défaut pièces justifiant de la dispense (commerçant, artisan au moins trois ans, etc...).
- Attestation de non condamnation.
- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité à défaut copie du passeport ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.
- Photocopie du livret de famille et si contrat de mariage copie de celui-ci.
- Attestation délivrance information donnée au conjoint (uniquement en cas de mariage sous le régime de la communauté).
- Pour les personnes de nationalité étrangère, copie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une profession indépendante.
- Si création EIRL : imprimé PEIRL, déclaration d'affectation du patrimoine, état descriptif des biens..

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Diplôme(s) dans la profession à défaut copie de 36 bulletins de salaires.
- Immatriculation en tant que travailleur indépendant au moins 3 ans pour la même activité.

LIEU D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE

- Propriétaire des locaux : attestation de propriété ou copie de taxe foncière du local où est exercée l'activité **ou** si construction, copie du permis de construire **ou** si acquisition d'un fond, copie de l'acte d'achat.
- Locataire des locaux : copie du bail commercial **ou** autorisation du propriétaire (joindre justificatif de propriété type taxe foncière si double immatriculation) pour le siège administratif de l'entreprise **ou** si hébergé à titre gracieux, attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et justificatif de propriété de celui-ci.
- Si achat/cession d'un fonds, copie de l'acte d'achat/cession **ou** si location gérance copie du contrat de location gérance **ou** si donation copie de l'acte de donation/partage.
- Si présence d'un apprenti, copie du contrat d'apprentissage.
- Déclaration d'existence service vétérinaire pour une activité déclarée relevant du secteur alimentaire.
- Récépissé de dépôt de déclaration de débit de boissons.

VOLET SOCIAL / FISCAL

- Copie carte vitale
- Choix du régime fiscal

MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

- Copie pièce d'identité du conjoint, attestation de non condamnation et copie de la carte vitale
- Copie du livret de Famille ou du Contrat de déclaration du PACS
- Déclaration du conjoint collaborateur.

REDEVANCES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)

- 228,00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- 25,34 € à l'ordre du Greffe du Tribunal si célibataire (ou marié avec contrat de mariage) **ou**
33,79 € si marié sans contrat de mariage.